



Communauté de Communes Usse et Rhône

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Site de Seyssel (siège)

24 Place de l'Orme
74910 Seyssel

Site de Frangy

35 Place de l'Église
74270 Frangy

Site de la Semine

70 Route de la Semine
74270 Chêne-en-Semine

04 50 56 15 30

accueilseyssel@cc-ur.fr

Le mot du Président	3
Le contexte	4
Présentation de la Communauté de Communes Usses et Rhône	5
Gouvernance et pôles de compétences.....	7
Les compétences	8
Le fonctionnement de l'intercommunalité	9
Comptes administratifs 2017	11
Les projets portés par les pôles de la CC Usses et Rhône en 2017	12
Communication	18
Conclusion	19
Table des sigles.....	20



2017 a été marquée par la création de notre nouvelle Communauté de Communes Usse et Rhône, suite à la fusion de celles du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse.

Cette fusion fait suite à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Elle a également été facilitée grâce aux travaux du schéma de cohérence territoriale, lequel a posé les jalons d'un projet territorial commun et partagé.

La nouvelle organisation des services repose sur trois sites à Seyssel (siège), Frangy et la Semine. Avec les membres du Conseil communautaire, nous l'avons voulu la plus proche possible des habitants, en optimisant les frais de fonctionnement et avec la création d'un site internet pour trouver des informations.

Les travaux en cours et les projets prévus n'ont pas pour autant été perturbés grâce à l'important investissement des élus et agents de la Communauté de Communes que je tiens ici à remercier.

La Communauté de Communes intervient tous les jours dans la vie de ses habitants et ce dès leur plus jeune âge (crèches, centres de loisir, transports scolaires) et jusqu'aux séniors (Maison de Vie, EHPAD du Val des Usse). Elle gère au quotidien l'assainissement pour le traitement des eaux usées, la collecte des déchets et l'entretien des déchèteries et propose des services de santé et de loisirs tels que les Maisons de vie, la piscine, les bases de loisirs de Seyssel et la Semine, le site de Sur Lyand à Corbonod. La Communauté de Communes participe à l'aménagement du territoire avec l'urbanisme et le développement économique et notamment les zones d'activités et le soutien aux entreprises. Chacun d'entre vous est concerné par les services et équipements d'Usse et Rhône !

Les différentes réalisations de l'année 2017 sont présentées dans ce rapport. N'hésitez pas à contacter les services de la Communauté de Communes pour toute information.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Le Président,
Paul RANNARD

Le contexte

Le rapport d'activité de l'année n de la CC Usse et Rhône doit être communiqué à chaque commune membre de l'EPCI, avant le 30 septembre de l'année $n+1$. Il doit être présenté par les représentants de la commune au Conseil communautaire au Conseil municipal de leur commune.

Cette disposition est rappelée dans l'article L5211-39 du CGCT, rappelé ci-après :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le rapport d'activités¹ va présenter les différentes tâches réalisées et les chiffres clés de l'année 2017, avec en outre en annexe la délibération N°30/2018 qui approuve les Comptes administratifs des différents budgets.

L'année 2017 a été particulière puisqu'elle a vu la création de la Communauté de Communes Usse et Rhône, issue de la fusion des ex-Communauté de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse, validée par l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 du 13 décembre 2016. Durant toute l'année 2016, les travaux sur la fusion ont été très importants. Le délai a été particulièrement court pour assurer la fusion dans les meilleures conditions possibles pour les usagers et la continuité du service public.

Outre la fusion de trois Communautés de Communes, deux syndicats ont été dissouts : le Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône (compétence SCoT) et le SIVOM Usse et Fornant² (compétences développement économique, assainissement et scolaire).

Enfin, il faut souligner la prise de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire d'Usse et Rhône. Cela a nécessité la reprise de la compétence assainissement du SIVOM Usse et Fornant pour 5 communes³ et aussi par trois communes de la CC du Val des Usse qui géraient en direct ce service⁴. De même la disparition du SMDEA a généré un très gros travail au niveau de la dette avec établissement de nouveaux tableaux d'amortissements sur différentes banques

La fusion des trois ex-Communautés de Communes prend donc une place toute particulière dans ce premier rapport d'activités de la CC Usse et Rhône.

¹ Le rapport d'activité a été approuvé par délibération n°CC 176/2018 du 11 septembre 2018.

² La dissolution du SIVOM Usse et Fornant n'a été prononcée qu'au 12 avril 2018 (arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0023). En 2017, la fin d'exercice des activités du SIVOM a été prononcée par arrêté préfectoral du 22 février 2017. Dans les faits, les activités du SIVOM ont cessé au 1^{er} janvier 2017.

³ Chavannaz, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Musièges.

⁴ Chaumont, Chilly, Minzier.

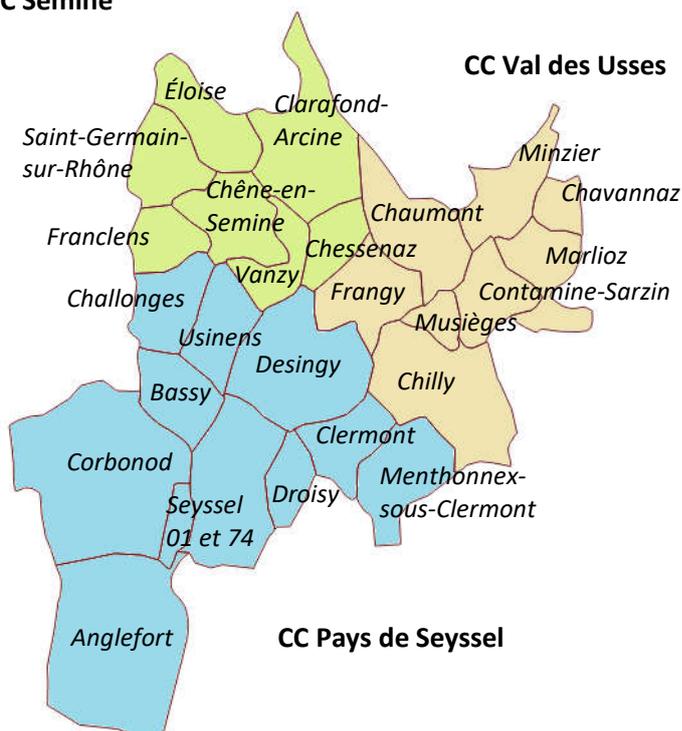
Présentation de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Issue de la fusion de trois EPCI, la Communauté de Communes Usse et Rhône compte 26 communes pour une population de 19 871 habitants en 2017 (chiffre INSEE).

Les trois anciennes Communautés de Communes présentait les caractéristiques suivantes :

	 CC Pays de Seyssel	 CC Semine	 CC Val des Usse
Statut	Communauté de Communes	Communauté de Communes	Communauté de Communes
Année de création	2003	2001	2003
Année du premier regroupement	1966	1971	2003
Nombre de communes	11	7	8
Population INSEE 2013	9 014 hab.	3 837 hab.	7 019 hab.
Population DGF 2015	9 680 hab.	3 895 hab.	6 702 hab.

CC Semine



→ CC du Pays de Seyssel :

Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens,

→ CC de la Semine :

Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Éloise, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy,

→ CC du Val des Usse :

Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier et Musièges.

La population par commune est la suivante :

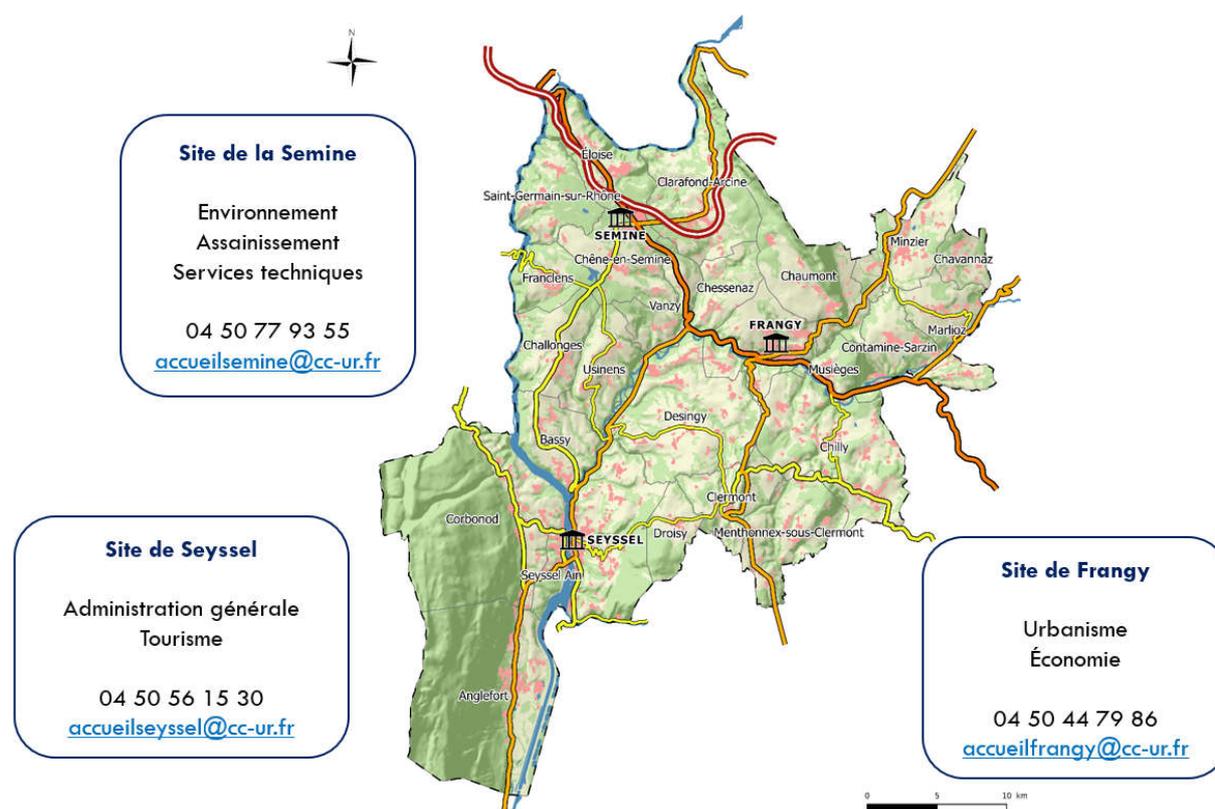
Commune	Nb d'hab. 2015 pop. INSEE	Départ.	Commune	Nb d'hab. 2015 pop. INSEE	Départ.
Seysssel 74	2 290	74	Franclens	529	74
Frangy	2 086	74	St-Germain- s/Rh.	507	74
Chilly	1 281	74	Challonges	501	74
Corbonod	1 246	01	Chaumont	465	74
Anglefort	1 133	01	Chêne-en-S.	463	74
Seysssel 01	990	01	Bassy	417	74
Clarafond-A.	978	74	Clermont	408	74
Minzier	976	74	Usinens	391	74
Marlioz	924	74	Musièges	385	74
Éloïse	833	74	Vanzy	318	74
Desingy	799	74	Chavannaz	221	74
Contamine-S.	681	74	Chessenaz	209	74
Menthonnex- sous-Cl.	675	74	Droisy	164	74

Les communes sont relativement peu peuplées (moyenne de 764 habitants) mais connaissent des dynamiques démographiques importantes, qui seront détaillées dans le diagnostic.

Les communes de Frangy, Seysssel Ain et de Seysssel Haute-Savoie sont d'anciens chefs-lieux de canton. Les cantons de Frangy et de Seysssel Haute-Savoie ont été fusionnés avec celui de Saint-Julien-en-Genevois, cette dernière commune ayant conservé son statut de chef-lieu de canton. Celui de Seysssel Ain a été rattaché au canton de Hauteville-Lompnes.

En outre, les Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont fusionné pour fonder Auvergne-Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2016.

Carte de la CC Usse et Rhône :



Gouvernance et pôles de compétences

La gouvernance politique est assurée par un Conseil communautaire, composé de 37 délégués, qui s'appuie sur le Bureau communautaire, composé de 12 élus, ainsi que du Président et de 11 commissions thématiques intercommunales.

Le Président et vos 11 Vice-présidents



Les Conseillers communautaires sont au nombre de 37. La répartition en fonction des communes est la suivante :

5 délégués	Seyssel Haute-Savoie
4 délégués	Frangy
2 délégués	Anglefort, Chilly, Corbonod, Seyssel Ain
1 délégué	Bassy, Challonges, Chaumont, Chavanaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Éloise, Franclens, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens, Vanzey

LES ÉLUS MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Bernard THIBOUD, **Carine LAVAL** (Anglefort), **Patrick BLONDET** (Bassy), **Grégoire LAFAVERGES** (Challonges), **André-Gilles CHATAGNAT** (Chaumont), **Alain CAMP** (Chavannaz), **Paul RANNARD** (Chêne-en-Semine), **Louis CHAUMONTET** (Chessenaz), **Emmanuel GEORGES**, **Thierry DEROBERT** (Chilly), **Jean-Marc LAGRIFFOUL** (Clarafond-Arcine), **Christian VERMELLE** (Clermont), **Alain CHAMOSSET** (Contamine-Sarzin), **Joseph TRAVAIL**, **Estelita LACHENAL** (Corbonod), **André BOUCHET** (Desingy), **Jean-Paul FORESTIER** (Droisy), **Marthe CUTELLE** (Éloïse), **Jean-Louis MAGNIN** (Franclens), **Bernard REVILLON**, **Carole BRETON**, **Mylène DUCLOS**, **Gilles PASCAL** (Frangy), **Bruno PENASA** (Marlioz), **Jean VIOLLET** (Menthonnex-sous-Clermont), **Bernard CHASSOT** (Minzier), **Pascal COULLOUX** (Musièges), **Alain LAMBERT** (St-Germain-sur-Rhône), **Michel BOTTERI**, **Corine GUISEPIN** (Seyssel Ain), **Gilles PILLOUX**, **Anne-Marie BAILLEUL**, **Stéphane BRUN**, **Paulette LENORMAND**, **Guy PERRET** (Seyssel Haute-Savoie), **Christine VIONNET** (Usinens), **Jean-Yves MÂCHARD** (Vanzy).

Les délégués suppléants sont les suivants :

Gilles CHATELAIN (Bassy), Serge JOURNAL (Challonges), Jean-Louis VILLE (Chaumont), Serge ROUX (Chavannaz), Marie-Claude FOURNET (Chêne-en-Semine), Philippe JACQUESON (Chessenaz), Anne-Laure GUILLET (Clarafond-Arcine), Michèle LIARD (Clermont), Patrick FALCOZ (Contamine-Sarzin), Daniel BARRIL (Desingy), Dominique CASAERT (Droisy), Didier CLERC (Éloïse), Jean SOGNO (Franclens), Orlando DOMINGUES (Marlioz), Sylviane STOLL (Menthonnex-sous-Clermont), Patrice GAILLARD (Minzier), Pascal BORTOLUZZI (Musièges), Daniel DUCLOSSON (Saint-Germain-sur-Rhône), Hugues PERROT (Usinens), Mickaël GOUTAZ (Vanzy).

Les compétences

Les compétences de la Communauté de Communes Usse et Rhône ont été validées par les statuts délibérés le 16 mai 2017 (délibération n°CC 196/2017) puis par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

La définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences a été délibérée les 26 octobre (délibération n°CC 329/2017) et 12 décembre 2017 (délibération n°CC 344/2017).

À noter qu'une synthèse des définitions de l'intérêt communautaire est disponible au pôle administration générale (tel : 04 50 56 15 30 ou mail : accueilseyssel@cc-ur.fr).

Les statuts ont été validés par l'arrêté interpréfectoral n°PREF-DRCL-BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017. Ils sont annexés au présent rapport.

Les définitions de l'intérêt communautaire de certaines compétences des statuts ont été les suivantes⁵ :

- Article 5-2-1 : Politique du logement social en faveur du logement des personnes défavorisées.
Sont d'intérêt communautaire : Étude, construction et gestion de nouvel EHPAD (délibération n°329/2017 du 26 octobre 2017)
- Article 5-3-1 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

⁵ Seules celles de 2017 apparaissent. À noter que ces définitions ont été abondées depuis.

Sont d'intérêt communautaire : le Centre culturel Jean XXIII à Frangy, le plateau sportif du collège du Val des Ussets cofinancé par les communes, étude et construction d'un nouveau gymnase à Frangy (délibération n°344/2017 du 12 décembre 2017)

- Article 5-4-2 : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Sont d'intérêt communautaire : Étude et mise en œuvre d'outils stratégiques fixant des objectifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre (plan climat énergie territorial, diagnostic énergétique du territoire) ; Soutien aux activités agricoles et forestières (Mesures agro-environnementales et climatiques) (délibération n°344/2017 du 12 décembre 2017).

- Article 6-3-1 : Entretien, fonctionnement, gestion de la zone de loisirs à la Semine.

Sont d'intérêt communautaire : la Piscine, le gymnase, le terrain de tennis couverts (délibération n°344/2017 du 12 décembre 2017)

L'année 2017 a été celle de la clarification de la redistribution des compétences optionnelles (obligatoire, date limite au 31 décembre 2017) et de certaines compétences facultatives (la date limite est, en revanche, portée au 31 décembre 2018). Les statuts seront modifiés en 2018 pour confirmer les modifications.

Le fonctionnement de l'intercommunalité

Le Conseil communautaire :

Convoqué dès que l'ordre du jour le nécessite, 15 séances se sont tenues (voir liste ci-après) au cours de l'année 2017 : 27 janvier, 3 février, 13 février, 14 mars, 28 mars, 11 avril, 16 mai, 23 juin, 11 juillet, 26 septembre, 10 octobre, 26 octobre, 5 décembre, 12 décembre et 18 décembre.

Les points les plus importants ont été les suivants :

- 27 janvier : élection du Président,
- 3 février : élection des Vice-présidents,
- 13 février : délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau,
- 13 février : création des commissions thématiques intercommunales,
- 14 mars : adoption du Contrat de ruralité signé avec l'État,
- 14 mars : présentation des orientations budgétaires 2017,
- 28 mars : approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs,
- 11 avril : vote des budgets,
- 16 mai : approbation des statuts de la CC Ussets et Rhône,
- 11 juillet : adoption du Contrat Ambition Région signé avec la Région,
- 11 juillet : institution de la PFAC,
- 11 juillet : adoption du logo de la CC Ussets et Rhône,
- 26 octobre : définition de l'intérêt communautaire concernant l'EHPAD du Val des Ussets,
- 12 décembre : définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences.

À chaque séance, une communication est faite sur les décisions et un point sur les dossiers en cours afin que les conseillers aient une vision sur tous les chantiers.

Les attributions du Conseil communautaire :

Pour faciliter le fonctionnement de la collectivité et permettre de fluidifier les affaires courantes, le Conseil communautaire a délégué certaines attributions au Président ou au Bureau communautaire. Le tableau suivant reprend les attributions à la date du 31 décembre 2017 :

Le Conseil communautaire permet au Président de :	Source :
- Intenter en justice ou défendre la Communauté de Communes	Délibération CC 08/2017 du 13/02/2017
- Déléguer au DGS les marchés publics de - 1 500 € HT	Délibération CC 08/2017 du 13/02/2017
- Toute passation de marchés passés sous procédures adaptées	Délibération CC 08/2017 du 13/02/2017
- Avenants aux marchés procédures adaptées : limite de 5 % et dont le montant est inférieur à 90 000 € HT	Délibération CC 08/2017 du 13/02/2017
- Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux	Délibération CC 08/2017 du 13/02/2017
- Autoriser le 1er Vice-président à suppléer le Président en cas d'empêchement de celui-ci	Délibération CC 08/2017 du 13/02/2017
- Prendre toute disposition concernant les ressources humaines	Délibération CC 08/2017 du 13/02/2017
- Délégation pour la passation, exécution et règlement des marchés relatifs aux transports scolaires	Délibération CC 336/2017 du 05/12/2017
Le Conseil communautaire permet au Bureau d'agir sur :	Source :
- Marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 et 208 999 € HT	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Conclusions et révision du louage ou de la location-vente des choses et biens pour une durée > 12 ans	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Passation des contrats d'assurances et assurances statutaires	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Régler les conséquences dommageables des accidents des véhicules communautaires	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Aliénation de gré à gré des biens mobiliers > 10 000 €	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Décision d'avoir recours, fixation rémunération et règlement des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Élaboration des dossiers et dépôt des demandes de subventions	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Droit de Prémption Urbain (DPU)	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Dérogations au SCoT	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et autorisation de passer les actes nécessaires	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant (<i>voir les caractéristiques dans la délibération</i>)	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Ouverture de crédits de trésorerie > 700 000 € par budget, durée > 12 mois et comportant l'un des index suivants : EONIA, T4M, EURIBOR	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Remboursements anticipés d'emprunts souscrits et contracter tout contrats de prêts de substitution	Délibération CC 10/2017 du 13/02/2017
- Ouverture ou virement de crédits pour l'ensemble des budgets de la CCUR et ce dans la limite d'un montant de 50 000 € par chapitre	Délibération CC 332/2017 du 26/10/2017

Le Bureau communautaire :

Organisé autour du Président et des 11 Vice-présidents, il se réunit toutes les semaines.
Le Bureau traite des affaires courantes.

Il prend des décisions relatives aux attributions données par le Conseil communautaire, qu'il informe à chaque réunion de Conseil.

En 2017, le Bureau communautaire s'est réuni 35 fois. Un registre des comptes-rendus est tenu par l'administration générale.

Les commissions thématiques intercommunales :

Les commissions thématiques intercommunales sont les suivantes, toutes sous la responsabilité d'un Vice-président :

- Commission Administration générale et Ressources Humaines, sous la responsabilité de M. Joseph TRAVAIL,
- Commission Assainissement, sous la responsabilité de MM. Emmanuel GEORGES (collectif) et Alain LAMBERT (non collectif et eau),
- Commission Bâtiments – Services techniques, sous la responsabilité de M. Jean-Louis MAGNIN,
- Commission Communication, sous la responsabilité de M. Jean-Yves MÂCHARD,
- Commission Développement économique, sous la responsabilité de M. Christian VERMELLE,
- Commission Environnement, sous la responsabilité de M. Patrick BLONDET,
- Commission Finances, sous la responsabilité de M. Jean-Yves MÂCHARD,
- Commission Social, enfance, jeunesse, sous la responsabilité de M. André-Gilles CHATAGNAT,
- Commission Tourisme, sous la responsabilité de M. Gilles PILLOUX,
- Commission Transports, Gens du voyage, Associations, sous la responsabilité de Mme Mylène DUCLOS,
- Commission Urbanisme – Aménagement du territoire, sous la responsabilité de M. Bernard REVILLON.

Les commissions thématiques ont pour but de faire des propositions au Conseil communautaire. Elles ne sont pas des instances décisionnelles.

Comptes administratifs 2017

Le budget général affiche des dépenses d'investissement d'un montant de **1 151 086,47 €** lesquelles correspondent notamment à :

- Remboursement du capital des emprunts	169 422,84 €
- Enregistrement des amortissements	63 636,03 €
- Frais d'études (PLUiH, PLU), d'achat de brevets (logiciel, logo...)	211 012,70 €
- Participation aux opérations faites dans le cadre du FISAC	38 837,00 €
- Solde versé au Syane pour la fibre optique	72 200,00 €
- Acquisitions diverses (matériel, véhicules, aménagement des sites administratifs, techniques, touristiques...)	159 561,24 €
- Versement annuel pour Agri Sud Est Frangy- EPF	27 363,03 €
- Versement annuel pour ZAC III – EPF	408 500,56 €

Le budget annexe Zone de loisirs de la Semine : dépenses d'investissement **769 895,06 €** dont :

- Remboursement du capital des emprunts	26 198,46 €
- Aménagements parking de la Zone, remplacement de matériel	90 251,62 €
- Travaux réaménagement bâtiment entrée de zone	609 360,58 €
- Commencement construction des tennsi couverts	32 253,71 €

Le budget annexe Maison de vie : dépenses d'investissement de **772 524,37 €** dont

- Remboursement du capital des emprunts	20 096,16 €
- Amortissements	8 693,31 €
- Construction de la seconde tranche	735 691,63 €
- Mobilier et matériels pour crèche, bébé bus	14 044,26 €

Le budget annexe **Assainissement Collectif** (SPAC) : dépenses d'investissement **3 223 346,73 €**

- Remboursement du capital des emprunts	20 096,16 €
- Amortissements	8 693,31 €
- Acquisitions (véhicules, matériel technique, branchement des particuliers...)	735 691,63 €
- Travaux (continuation des chantiers engagés : Musières, Chilly, Marlioz, Chaumont, Frangy, Challonges, Corbonod, Clermont, Desingy, Vanzy (Mons-Châtenod), Clarafond-Arcine...)	14 044,26 €

Le budget annexe **Assainissement Non Collectif** (SPANC) : dépenses d'investissement Néant

Ce budget était uniquement ouvert pour l'ex-Communauté de Communes du Pays de Seyssel, il a été maintenu en l'état. Pour 2018, il sera inclus dans le budget annexe Assainissement. Sur 2017, aucune étude spécifique ni travaux n'ont été lancés sur le secteur de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

Le budget annexe **transports scolaires** pas d'investissement car ce budget supporte que les frais liés au transport des élèves (le fonctionnement s'élève toutefois à 1 773 052,64 €).

Les budgets annexes des **trois zones d'activités ZAE de Maboez, de la ZAC I de la Semine et du Vieux-Moulin** : il s'agit principalement d'écritures de stocks et elles sont passées en section de fonctionnement (idem que pour un lotissement).

Le budget annexe **ZAC II de la Semine** : dépenses d'investissement **605 433,27 €**

- Remboursement du capital des emprunts	27 609,59 €
- Reversement de l'excédent au budget principal	498 324,26 €
- Écritures de stocks	89 139,42 €

Le budget annexe **ZAC III de la Semine** : dépenses d'investissement **241 718,26 €**

Le budget annexe **ADS** : mutualisation avec les communes qui demeurent compétentes matière d'ADS.

Les projets portés par les pôles de la CC Usse et Rhône en 2017

Le tableau ci-après recense les différents projets portés par la CC Usse et Rhône, lesquels étaient, pour la plupart, initiés par les ex-Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse.

Type d'action	Travail effectué	Observations
Pôle Bâtiment – Services techniques		
Tennis de la Semine	Création de terrains de tennis couverts sur le site de la Croisée	Les travaux sont en cours Livraison prévue pour mi-2018
Pôle Communication		
Bulletins communautaires	Réalisation de 2 bulletins communautaire	Envoi à l'ensemble des habitants
Site internet	Construction du site internet	Le site ouvre à la consultation au public en 2018.
Page Facebook	Création d'une page Facebook avec les informations principales et la revue de presse	Environ 90 abonnés au 31 décembre 2017

Vidéo de présentation	Réalisation d'une vidéo de présentation de la CC Usse et Rhône et de ses projets	Interview du Président
Pôle Développement économique		
Conventions avec Initiative Genevois et la Maison de l'Économie et du Développement	Aide aux porteurs de projets Appui aux entreprises Travail en coordination avec la CC Usse et Rhône au titre du développement économique	Signature des conventions en 2017 et poursuite des différents suivis de 2016.
Extension du PAE de la Semine – ZAC III	Aménagement de surfaces destinées aux activités économiques sur 15 hectares pour 120 000 m ² commercialisables.	L'année 2017 a finalisé les études et débuter la période d'instruction des dossiers.
Extension de la ZAE de Maboez (Corbonod)	Aménagement de surfaces d'activités économiques sur 3,5 ha dont 32 000 m ² commercialisables.	Les études ont été abouties, et l'appel d'offres pour la consultation des entreprises finalisé.
Vente des lots de la ZAE du Vieux-Moulin (Musièges)	Poursuite de la vente des 8 lots de la ZAE.	Au 31 décembre 2017, 6 lots sur 8 ont été vendus.
Aménagement des lots du PAE de la Semine – ZAC II	Les travaux de voirie ont été finalisés.	L'ensemble des lots vendus en 2016 ont fait l'objet de dépôts de permis purgés des recours.
Pôle Environnement		
<i>Service Assainissement collectif</i>		
Assainissement EU de Bassy	Création réseau de transport du chef-lieu et création de 52 boîtes de branchement	Les travaux sont terminés, reste à finaliser les points administratifs et financiers
Assainissement EU de Challonges	Création réseau de transport de route Bellegarde et Félaz et création de 45 boîtes de branchement	Les travaux en cours, si possible une antenne pour Lovéry sera faite
Assainissement EU de Chaumont	Création réseau de transport et de deux postes de refoulement pour Chaumontet et St Jean, création de 34 boîtes de branchement	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Chilly	Création réseau de transport création de 31 boîtes de branchement	Les travaux sont terminés, reste à finaliser les points administratifs et financiers
Assainissement EU de Clarafond-Arcine	Création d'une STEP à Arcine de 300 EH	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Clarafond-Arcine/Éloise	Diagnostic	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Clermont	Création réseau de transport pour le Chef-lieu et création de 13 boîtes de branchement	Les travaux en cours, reste une antenne qui est en cours de négociation pour l'autorisation de passage et la restitution d'une canalisation privée.
Assainissement EU de Corbonod	Création réseau de transport à Fontaine et création de 52 boîtes de branchement	Les travaux sont terminés, reste à finaliser les points administratifs et financiers
Assainissement EU de Desingy	Création réseau de transport	Les travaux sont en cours, si

	de Pelly et création de 36 boîtes de branchement	possibilité une antenne pour le prolongement côte Cimetière
Assainissement EU de Desingy	Création d'une STEP à Pelly de 150 EH	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Saint-Germain-sur-Rhône / Franclens	Diagnostic	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Frangy	Création et réhabilitation Centre bourg	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Frangy	Création antenne pour le Musée de la Vache	Les travaux sont terminés, reste à finaliser les points administratifs et financiers
Assainissement EU de Frangy	Création et réhabilitation route du Tram	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Marlioz	Création réseau de transport au chef-lieu et près Cheneviers création de 45 boîtes de branchement	Les travaux sont terminés pour la tranche ferme, en attente pour la tranche conditionnelle d'une nouvelle station
Assainissement EU de Minzier	Création réseau de transport au Crêt et création de 15 boîtes de branchement	Les travaux sont terminés, reste à finaliser les points administratifs et financiers
Assainissement EU de Musièges	Création réseau de transport au chef-lieu/ « Mouille » et création de 14 boîtes de branchement	Les travaux sont terminés, reste à finaliser les points administratifs et financiers
Assainissement EU d'Usinens	Création réseau de transport au chef-lieu / « la Chèvre » et création de 16 boîtes de branchement	Les travaux sont terminés, reste à finaliser les points administratifs et financiers
Assainissement EU de Seyssel 74	Création réseau de transport au chef-lieu/ « le petit Nice » et création de 12 boîtes de branchement	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Vanzy / Chessenz	Création réseau de transport Mons/Chatenod et création de 75 boîtes de branchement	Les travaux sont en cours
Assainissement EU de Vanzy / Chessenz	Création d'une STEP à Vanzy de 380 EH	Les travaux sont en cours
Assainissement EU d'Anglefort	Création d'une nouvelle STEP	Étude en cours avec appel d'offre pour lancement des travaux 2017/2018
Assainissement EU de Chilly	Agrandissement de la STEP de Mougny/Coucy	Étude en cours avec appel d'offre pour lancement des travaux 2018
Assainissement EU de Chilly	Agrandissement de la STEP de Novéry	Étude en cours avec appel d'offre pour lancement des travaux 2018
Assainissement EU de Chilly	Réseau de Mougny	Étude en cours avec appel d'offre pour lancement des travaux 2018
Assainissement EU de Corbonod	Agrandissement de la Lagune de gignez de 600 à 900 EH	Étude en cours avec appel d'offre pour lancement des travaux 2018
Assainissement EU de	Suite au diagnostic travaux de	Étude en cours avec appel

Clarafond /Éloise	réhabilitation des réseaux	d'offre pour lancement des travaux 2018
Assainissement EU de Marlioz/Contamine-Sarzin	Réseau de Marlioz et Contamine-Sarzin sur la STEP de Frangy	Étude en cours avec discussion pour trouver un emplacement pour la construction d'un STEP
Assainissement EU de Frangy	Étude travaux de suppression poste de refoulement chef-lieu	Étude en cours
Assainissement EU de Chêne-en-Semine	Reprise de la STEP de la Tassonière	Étude en cours avec appel d'offre pour lancement des travaux 2018
Service Assainissement non collectif		
Dispositifs d'assainissement non collectif	Suivi des opérations de réhabilitations groupées des dispositifs d'ANC sur les communes de Seyssel 74, Menthonnex sous Clermont, Challonges, Minzier.	Conseils auprès des usagers, contrôles des travaux et délivrance des certificats de conformité.
Service Environnement		
Déchèterie de Frangy	Création d'une déchèterie ou réaménagement de celle existante. La déchèterie actuelle ne correspond plus aux normes actuelles.	Les études et discussions se sont poursuivies en 2017 pour réaménager la déchèterie existante ou en construire une nouvelle.
Pôle Social, enfance, jeunesse		
EHPAD du Val des Ussets	Délocalisation de l'EHPAD du Val des Ussets. L'EHPAD actuel ne correspond plus aux normes en vigueur.	Le choix de la délocalisation a été enterriné en 2017, au détriment de l'option du réaménagement sur le site, trop contraignant. Les validations politiques ont été obtenues et le choix du site confirmé aux Bottières à Frangy. Le conducteur de travaux a été retenu et les études ont débutées.
Maison de Vie 2	Création de la deuxième Maison de vie de la Semine	Cette nouvelle Maison de vie comprend notamment un centre de l'œil, accueille un cabinet médical et un dentiste, ainsi que des professions paramédicales, des orthophonistes. Comme pour la première Maison de vie, elle comprend aux étages des logements pour personnes âgées autonomes.
Multi-accueil de Seyssel Haute-Savoie	Création de 22 berceaux Création d'un RAM de 80m ²	Les réflexions et les études pour réaménager la Maison de Pays de Seyssel (hors partie salle des fêtes) se sont poursuivies.
Multi-accueil de Minzier	Création de 20 berceaux	Les premières réflexions ont débuté pour un projet localisé

		au Pont-Fornant.
Création d'un service de crèche mobile (bébébus)	Convention pour le passage d'une crèche mobile 4 jours dans la semaine.	2 jours à Minzier 1 jour à Chêne-en-Semine 1 jour à Chilly
Pôle Tourisme		
EPIC	L'EPIC Haut-Rhône Tourisme a été officiellement créé suite à son émergence en 2016 et ses bases ont été consolidées en 2017. De manière générale, l'EPIC prend part aux différentes activités et sites touristiques d'Usses et Rhône.	L'EPIC abrite l'office de tourisme, qui renseigne et communique sur les différentes activités dans le territoire. L'EPIC gère principalement la base de loisir de Seyssel et la station de Sur Lyand.
Parking de Sur Lyand	Les études concernant l'aménagement du parking sont en cours	Les études se poursuivent et les autorisations seront demandées en 2018.
Aire de camping-car	Une aire de camping-car va être aménagée sur la base de loisir de Seyssel	Les premiers devis pour accompagner le maître d'ouvrage ont été demandés.
PDIPR	Révision du schéma départemental du PDIPR.	Les études se sont poursuivies en 2017.
Pôle Urbanisme – Aménagement du territoire		
SCoT Usses et Rhône	Poursuite de l'élaboration du SCoT Usses et Rhône	Le SCoT a poursuivi son élaboration avec des pré-avis obtenus des PPA concernant son DOO. Il a été arrêté le 11 juillet 2017 et soumis à l'enquête publique en fin d'année.
PLUiH du Pays de Seyssel	Poursuite de l'élaboration des PLUiH	Prescrit le 10 novembre 2015, l'élaboration du PLUiH du Pays de Seyssel a été repris par la CCUR en 2017 sur le même périmètre.
PLUiH de la Semine		Prescrit le 27 octobre 2015, l'élaboration du PLUiH de la Semine a été repris par la CCUR en 2017 sur le même périmètre. Au cours de l'automne 2017, le PADD du PLUiH a été débattu dans les sept conseils municipaux puis au Conseil communautaire du 18 décembre 2017.
PLUiH du Val des Usses		Prescrit le 14 décembre 2015, l'élaboration du PLUiH du Val des Usses a été repris par la CCUR en 2017 sur le même périmètre. Le diagnostic du PLUiH a été présenté aux habitants lors de deux réunions publiques : à

		Frangy le 20 septembre 2017 et à Contamine-Sarzin le 2 octobre.
Évolution des documents d'urbanisme locaux (DUL) en vigueur	Modification simplifiée n°1 du PLU de Chaumont	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 23 juin 2017 ; <i>Modifications apportées à l'OAP n°1 « Le Malpas » et à l'OAP n°2 « Pré Magnin »</i>
	Modification simplifiée n°1 du PLU de Clermont	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 16 mai 2017 <i>Modifications apportées à l'OAP n°2 « Sous la Ville »</i>
	Elaboration du PLU de Desingy	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 11 avril 2017 <i>Initiée par la commune de Desingy, l'élaboration du PLU a été poursuivie par la Communauté de Communes du Pays de Seyssel puis la CCUR. Le PLU approuvé se substitue à la carte communale auparavant en vigueur.</i>
	Modification simplifiée n°2 du PLU d'Éloïse	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 11 juillet 2017 ; <i>Modifications apportées au règlement des zones UA, UB, UC et AUc.</i>
	Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU d'Éloïse	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 26 septembre 2017 <i>Instauration d'une OAP pour ouvrir à l'urbanisation un secteur auparavant classé en zone AU (Viborne / salle des fêtes)</i>
	Révision du PLU de Musièges	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 11 juillet 2017 <i>Révision générale du PLU approuvé initialement le 3 août 2004</i>
	Modification n°2 du PLU de Seyssel Ain	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 14 mars 2017 <i>Modifications de l'OAP « En Cabaret » et du règlement associé</i>
	Modification simplifiée n°1 du PLU de Seyssel Ain	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 16

		mai 2017 <i>Modifications du règlement des zones UA et UB</i>
	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Seyssel Haute-Savoie	Procédure approuvée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 <i>Déclassement d'un espace boisé classé en vue du projet d'aménagement de lutte contre les inondations du ruisseau Saint-Nicolas (RD 991)</i> <i>Procédure menée en collaboration avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie</i>
Géoportail de l'Urbanisme	Alimentation de la plateforme nationale de diffusion des documents d'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr	Mise en ligne de 20 documents d'urbanisme : - 16 PLU - 1 POS - 3 Cartes communales

Communication

Nouvellement créée, la CC Ussets et Rhône a lancé ses premières actions de communication. Celles-ci se sont concrétisées par :

- la création d'un nouveau logo pour mieux identifier la Communauté de Communes et ses services,
- la parution de 2 bulletins communautaires en avril et juin 2017,
- le travail de construction d'un site internet, aujourd'hui accessible⁶,
- la création d'une page facebook⁷,
- le flochage des automobiles,
- le flochage des blousons fournis aux agents techniques.



Le site internet s'est construit tout au long de l'année 2017.

La page Facebook et le site internet sont désormais opérationnels. La CC Ussets et Rhône poursuit ses efforts pour toujours mieux informer le public.

⁶ <http://www.ussets-et-rhone.fr>

⁷ <https://www.facebook.com/Communaut%C3%A9-de-Communes-Usses-et-Rh%C3%B4ne-494026490938166>

Conclusion

L'année 2017 a été déterminante dans le processus de fusion des trois anciennes Communautés de Communes car elle a consolidé la Communauté de Communes Usse et Rhône et marqué sa première année de fonctionnement.

Les pôles et services de la collectivité ont été constitués et confortés en cours d'année.

L'ensemble des projets d'investissement ont été mis à plat et poursuivis durant cette année.

L'année 2018 verra la poursuite des projets engagés et des efforts de structuration de la Communauté de Communes afin de répondre au mieux aux besoins des habitants d'Usse et Rhône.

Le Président,
Paul RANNARD



Table des sigles

ADS	Application du Droit du Sol
BCLB	Bureau de Contrôles des Légalités et Budgétaire
CC	Communauté de Communes
CCUR	Communauté de Communes Usse et Rhône
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
DGS	Directeur Général des Services
DPU	Droit de Prémption Urbain
DRCL	Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales
DUL	Document d'Urbanisme Local
EH	Équivalent Habitant
EHPAD	Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunal
EPF	Établissement Public Foncier
EPIC	Établissement Public Industriel et Commercial
EU	Eaux Usées
FISAC	Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
HT	Hors Taxes
INSEE	Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
PAE	Parc d'Activités Économiques
PDIPR	Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PFAC	Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUiH	Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat
POS	Plan d'Occupation des Sols
RAM	Relais d'Assistantes Maternelles
RD	Route Départementale
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SMDEA	Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement
SPAC	Service Public d'Assainissement Collectif
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP	Station d'épuration
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZAE	Zone d'Activités Économiques